



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 02 décembre 2008

Communiqué de presse

CREDIT AGRICOLE ADHERE A LA CHARTE DES PRINCIPES CLIMAT ET CONFORTE SON ENGAGEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Le Crédit Agricole adhère ce jour à la charte des Principes Climat pour le secteur financier, coordonnée par « the Climate Group ». Le Crédit Agricole réaffirme ainsi son engagement dans la lutte contre le changement climatique et en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Adhérent de la première heure des Principes Equateur, le Crédit Agricole est l'un des membres leaders des Principes Climat, aux côtés de plusieurs institutions financières internationales. C'est un engagement qui s'inscrit dans la démarche globale de responsabilité sociale et environnementale du Groupe.

Les institutions financières jouent un rôle clé dans la lutte contre le changement climatique. Tout d'abord, en tant qu'entreprises, elles se doivent de réduire les émissions de gaz à effet de serres induites par leur activité. Ensuite, en tant que conseillers, prêteurs, investisseurs, et assureurs, elles jouent un rôle important en aidant les particuliers, les entreprises, les collectivités auxquels elles apportent un financement, à choisir des projets permettant de gérer les risques sur le climat. Elles peuvent enfin accélérer l'innovation liée au changement climatique.